



## Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du 25 mars 2019.

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres de cette CAPD,

Cette Commission administrative paritaire qui va traiter d'un certain nombre de sujets concernant la carrière des personnels, se situe à la croisée des chemins.

- D'un côté, le chemin emprunté par les parlementaires qui veulent décider de l'avenir de notre école publique. Cette loi est tellement floue, peu précise qu'il faudra attendre les décrets, les arrêtés, les circulaires pour bien en cerner les contours. Mais d'ores et déjà, certains des articles peuvent dynamiter l'école primaire dans son fonctionnement et son organisation actuels.
- Ou d'un autre côté, le chemin du respect et d'une réelle confiance accordés aux personnels de l'Éducation Nationale. Il faut permettre à chacun de travailler et d'enseigner de manière beaucoup plus sereine et avec de meilleures conditions de vie.

Une loi pour « l'école de la confiance » ! Mais la confiance ne se décrète pas par des mots, elle se construit, patiemment et par des actes. Elle a besoin de signaux forts et d'une écoute attentive des enseignants...

Le ministre ne devait pas faire de loi. Puis il devait faire une loi sur l'instruction obligatoire dès 3 ans. Puis il a fait une loi avec des articles créant un CNESCO et remettant en cause la formation initiale. Et enfin, il a fait intégrer un amendement donnant la possibilité aux collectivités territoriales de créer en accord avec le Rectorat des Établissements Publics des Savoirs Fondamentaux. **Cette loi pour une école de la confiance ne donne pas confiance aux personnels.** C'est le moindre qu'on puisse dire.

Nous dénonçons ici cette façon de procéder, glisser dans une loi, des modifications aussi fondamentales du code de l'éducation par des amendements de parlementaires, sans en avoir auparavant débattu avec ceux qui font vivre l'École, ce n'est pas un gage de confiance !

Cela génère de la défiance, des interprétations des textes, une surenchère d'instabilité... Ces EPSF sont-ils appelés à être généralisés ? Mettent-ils en péril la fonction de directeur ? Ou ne seront-ils que quelques-uns sur le territoire ? Voilà les questions que se posent et que nous posent les personnels...

Comment peut-on continuer à réformer avec une telle conception du dialogue social ? C'est d'ailleurs désormais un véritable « monologue social ! ». Qui n'écoute, ni n'entend les personnes compétentes.

Que dire également du projet de réforme de la fonction publique qui va faire voler en éclats le statut des fonctionnaires. Et ce n'est pas un vain mot. A l'UNSA, nous avons plutôt l'habitude de peser les mots, mais ce qui nous arrive dans cette réforme est une bombe à retardement dans un pays déjà en état de choc social !

Quoiqu'il en soit, le SE-Unsa mettra tout en œuvre pour alerter élus, parents, opinion publique, et combatta tous les aspects nocifs du projet de loi.

Plusieurs fédérations de l'Education dont l'Unsa Education sont convenues d'une journée nationale d'action le 30 mars pour dire « NON » au fond et à la forme de ce « chamboule-tout permanent » dans l'Education Nationale et nous travaillons à réunir en mai prochain, toutes les forces syndicales de la fonction publique pour dire un « NON » ferme et massif à la réforme de la fonction publique.

Cette CAPD va aussi étudier les promotions des échelons 6 et 8.

On constate parmi les promouvables, qu'un enseignant ayant été évalué « très satisfaisant » n'a aucune chance d'être promu.

Certains jugés « Excellents » ne seront même pas promus.

Nous ne pouvons que nous satisfaire d'autant d'« excellents » professeurs parmi les promouvables, mais nous regrettons qu'ils ne puissent se répartir équitablement sur tout le département.

Pour nos collègues non promus et déçus, on revient de nouveau à cette notion de « valeur professionnelle » qui fait paraître le « satisfaisant » comme un « non satisfaisant » et un « très satisfaisant » comme un simple « satisfaisant ».

Nous aurions aimé aussi que le ministère autorise à étudier lors de cette CAPD les éventuels nouveaux avis qu'auraient pu avoir les collègues des 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> échelons non satisfaits de leur appréciation alors qu'ils n'ont pas eu de rendez-vous de carrière. Tout comme l'avis reçu par certains après leur rdv de carrière, ce sujet est délétère pour le moral des enseignants concernés...

La notation était un système infantilisant, mais voir son engagement professionnel réduit à un terme-couperet peut être tout aussi redoutable. Il ne faut jamais sous-estimer la portée des mots.

Nous pensons à ceux, hyper-engagés, malmenés, fatigués, en mal de reconnaissance, qui forcément ne peuvent que "décompenser" au sens psychique du terme, quand arrive l'avis porté sur leur valeur professionnelle.

On fait comment quand on n'a pas beaucoup de valeur, pour garder la flamme et rester bienveillant, souriant, diplomate, malgré la difficulté du contexte et l'usure du métier ? On fait comment pour donner du crédit à cet avis dont on n'a pas les clés de décryptage ? On fait comment ensuite pour accepter, pour rebondir, pour trouver l'énergie et les ressources pour continuer ?...

La réponse-type qui a été envoyée aux demandeurs de recours gracieux a eu comme conséquence d'accentuer encore le sentiment d'arbitraire et de déconnexion. Aux yeux des collègues, ce courrier confirme qu'ils ne sont que des pions dans une gestion des flux où l'individu n'a pas vraiment de crédit.

Concernant les permutations, les résultats du 4 mars montrent un taux de satisfaction de 63%, 37 enseignants autorisés à quitter notre département sur 59 demandes, un taux bien supérieur à la moyenne nationale. Nous pourrions nous en satisfaire mais le SE-UNSA vous demande, madame l'Inspectrice, d'être particulièrement attentive à ces personnels moins chanceux, qui utiliseront la phase ineat/exeat pour leur projet de vie. Projet de vivre et d'enseigner ailleurs. Pour sortir comme pour entrer dans notre département, il y a derrière chaque cas, une situation personnelle à suivre avec attention.

Je terminerai en remerciant les services pour les documents fournis mais aussi pour la qualité de nos différents échanges.

Je vous remercie de votre attention.

Adeline Giovanella,

Secrétaire départementale adjointe.